

**MAIRIE DE
LAIGNELET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 04/10/2018	L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
Date d'affichage 04/10/2018	Etaient présents Mme PENDRIGH, M. SCHAFER, Mme BARBELETTE, Mrs TIZON, CHERBONNEL, Mme BLANCHET, Mrs LAN, LEMERCIER, Mme DESRUES et M. MARTINAIS.
Nbre de conseillers en exercice : 13	
présents : 11	
votants : 12	Absentes excusées :
N° 62/2018	Mme Céline HÉDOU Mme Laëtitia TROPÉE donne pouvoir à M. Christian LAN

Madame Céline DESRUES est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Révision du Plan Local d'Urbanisme : lancement de la consultation

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 18 octobre 2016 n°89/2016, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Il précise les différentes évolutions du PLU en vigueur depuis son approbation initiale par délibération en date du 21 décembre 2005 :

- Modification n°1 : instauration du périmètre du droit de préemption en date du 10 février 2006
- Modification n°2 du 13 septembre 2016
- Modification simplifiée n°1 du 11 juillet 2018

Il souligne que le PLU a pour vocation d'être un document qui gère toute l'urbanisation de la commune.

Il indique qu'il est nécessaire de lancer la consultation auprès des bureaux d'étude dans le cadre d'un marché public et présente l'ébauche du règlement de consultation et les différentes étapes qui seront à suivre (diagnostic de l'existant, projet d'aménagement et de développement durable (orientations pour l'avenir) et le règlement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de LANCER la consultation des bureaux d'étude dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

ZAE La Massonnais : échange entre le Département et la Commune de LAIGNELET

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de compléter la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2018 n°07/2018 portant sur la promesse unilatérale d'échange amiable et d'acquisition des parcelles communales AL 358, AL 359, AL 360 lieudit Le Fief avec le département d'Ille et Vilaine, parcelles AL 263 et AL 347p suite à un réajustement par le géomètre.

Il précise qu'il est nécessaire de créer une servitude de passage pour « tracteur et remorque en tout temps et heures » au profit de M. et Mme COLLIN, propriétaires de la parcelle AL n°276.

Il présente à l'assemblée délibérante le plan des parcelles citées ci-dessus et détaille le secteur concerné par la servitude de passage sur la parcelle AL n°276.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de VALIDER l'accord pour l'échange entre le département et la commune, comme suit :
 - le département cédant les parcelles AL 369, 370, 371, 372 (provenant de la division de la parcelle AL 263), 373, 374, 375 et 376 (provenant de la division de la parcelle AL 348) pour une surface totale de 66a 24ca telles que résultant du document d'arpentage établi par GEOMAT le 8 juin 2018 sous le numéro 138372N, d'une valeur de 16560.00 €
 - la commune cédant les parcelles AL 358, 359, et 360 pour une surface totale de 2a12ca d'une valeur de 530.00 €
 - Il en résulte une soulte à la charge de la commune de 16.030 €
 - les frais d'acte authentique à recevoir par Maître VERRIEZ sont à la charge de la commune
 - l'accord pour constituer une servitude de passage sur les parcelles AL 372 et 376 à recevoir par la commune au titre de l'échange, au profit de la parcelle AL 276 appartenant à Monsieur et Madame Jean-Louis COLLIN, demeurant à LECOUSSE, Les Quatre Vents, les frais de réalisation et d'entretien du passage étant à la charge du fonds servant (la commune).

Résidence la Source : validation du devis du SDE 35 pour l'éclairage public

Monsieur le Maire explique que la première étude du SDE 35 pour la résidence la Source date du 22.01.2013 et que le choix des mâts ne convenait pas.

Il souligne que le taux de subvention a été diminué à hauteur de 20 % à compter de 2014.

Monsieur le Maire présente les 3 propositions du SDE 35.

- Proposition n°1 : L'étude d'éclairage réalisée montre des seuils d'éclairage de 5 LUX, en dessous desquels il n'est pas possible de descendre et le syndicat s'interdira pour sa part de supprimer des points lumineux, sauf éventuellement le point lumineux n° 6 situé en extrémité du chemin piéton qui pourra être réalisé à l'occasion d'une future extension. Cela étant, une lanterne équivalente en terme de performance et moins onéreuse, la « Citycharm Cordoba » de chez Philips a été proposée et a été retenue en remplacement de la lanterne initiale SWAP de chez Selux. De la même manière, le mat rétreint avec borne de chez Selux, tel que prévu, peut être remplacé soit par un autre mat rétreint avec un design un peu différent et sans les Leds latérales : estimation du reste à charge dans ce cas pour 7 unités : environ 13 500.00 €
- Proposition n°2 : lanterne Cordoba avec un mat « Genève », le reste à la charge à la commune pour 8 unités est de 10 560.00 €
- Proposition n°3 : lanterne Cordoba avec un mat « Bale », 8 unités, le reste à charge communal est d'environ 11 800.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de RETENIR la lanterne Cordoba avec un mat « Genève » pour 8 unités
- de VALIDER le devis du 09.10.2018 présenté par le SDE 35, le montant restant à charge de la commune est de 10 560.00 €
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Résidence Intergénérationnelle : validation du plan de financement et demandes de subvention pour la salle d'animation communale

Madame Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, présente le coût de la salle d'animation communale, réalisée dans le cadre de la résidence intergénérationnelle en VEFA avec SAHLM Les Foyers. Elle indique que le montant maximal des subventions est possible à hauteur de 80 %, soit 115 215,76 €.

Mme BARBELETTE détaille le plan de financement de la salle d'animation communale à la charge de la commune :

DEPENSES		RECETTES	
Branchements, VRD aménagements extérieurs, géomètre	34 951,00 €	Fougères Agglomération fonds de concours	56 351,00 €
Travaux de bâtiment et provision TS	75 767,00 €		
Honoraires : architecte, coordonnateur OPC, tests, infiltrométrie, DPE, bureau de contrôle et attestation hand, coordination SPS, huissier, assurance dommage ouvrage, conduite opération	14 819,00 €	Conseil Départemental Contrat de territoire	42 000,00 €
Réseaux	18 482,70 €	Autofinancement	45 668,70 €
TOTAL	144 019,70 €	TOTAL	144 019,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de VALIDER le coût des travaux de la salle d'animation communale, réalisée en VEFA avec SAHLM Les Foyers dans le cadre de la résidence intergénérationnelle, à hauteur de 144 019,70 €
- de SOLLICITER une subvention de 56 351,00 € à Fougères Agglomération au titre du fonds de concours
- de SOLLICITER une subvention de 42 000,00 € au Département d'Ille-et-Vilaine au titre du contrat de territoire
- de VALIDER le plan de financement présenté ci-dessus
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Budget communal : décision modificative n°1

Madame Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, indique que suite aux dépenses imprévues en investissement en mairie dues à l'effraction du mois d'avril 2018.

Elle propose de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante :

Dépenses d'investissement	
Opération 54 Mairie - article 2315 Installations techniques	+ 3 500,00 €
Opération 14 Réserves foncières - article 2111 Terrains nus	- 3 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de VALIDER la proposition
- de MODIFIER l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus

Transport exceptionnel : facturation pour prestation de service

Monsieur le Maire informe les élus de la demande de l'entreprise Transports LOISEL de Dompierre du Chemin en date du 24 septembre 2018 dans le cadre d'un transport exceptionnel.

Ce transport passe sur la commune de Laignelet le 1er, 8, 10, 22 et 25 octobre 2018 et nécessite une réglementation temporaire de circulation et de stationnement.

Ce passage nécessite du travail de la part des services techniques.

L'installation, la maintenance et le retrait des panneaux sont de la compétence et de la responsabilité de la commune.

Un état des lieux est fait avant et après les passages.

Monsieur le Maire propose de facturer cette prestation à l'entreprise dans les conditions suivantes (acceptées par l'entreprise en mairie de Laignelet le 27 septembre 2018, lors de la réunion de préparation du transport exceptionnel) :

- Fourniture, pose et dépose de panneaux de signalisation : 10 panneaux à 5 € l'unité/heure
- Coût horaire la main d'œuvre compris toutes suggestions : 14,32 €
- Coût horaire de la mise à disposition d'un camion 20 € de l'heure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de VALIDER les éléments du devis ci-dessus énoncés
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Chemin La Vigne : validation du devis de bornage

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de procéder au bornage de l'emprise du chemin de La Vigne par rapport aux parcelles n°275, 265, 107 et 99p.

Il présente la situation sur un plan et explique la nécessité de redéfinir les limites du chemin, qui pourra servir de cheminement pour les piétons de la Croix aux Morts via le chemin de la Vigne en continuité vers la piscine de Fougères Agglomération sur Fougères.

Après négociation, la société GEOMAT présente un devis de 1 576,80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de VALIDER la nécessité de procéder au bornage de l'emprise du chemin de La Vigne comme décrit ci-dessus
- de RETENIR la société Geomat pour réaliser le bornage et de VALIDER le devis de 1 576,80 € TTC
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Vente de bois à un particulier

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 mars 2017 n°39/2017 le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente du bois communal et de fixer le prix de vente.

Monsieur le Maire précise qu'un appel à candidature a été lancé dans la presse locale, dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune et qu'à ce jour, aucun candidat ne s'est fait connaître suite aux conditions fixées en mars 2017.

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 4 octobre un particulier, Mme Rozenn LEMERCIER, propose d'acheter l'ensemble du bois au prix total de 50 €.

Monsieur Patrice LEMERCIER s'étant retiré de la salle et ne prenant pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de VENDRE l'ensemble du bois pour le prix de 50 € à Mme Rozenn LEMERCIER

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

DIVERS

- **Contrat d'objectifs « Laignelet 2030 »** : M. le Maire dresse le bilan de la première réunion du 18 septembre 2018 avec le cabinet TECAM et M. HAMELOT, architecte. Après transmission par les services de la mairie des divers documents demandés, le travail sur le diagnostic est actuellement en cours
- **Fougères Agglomération - projet de territoire et réunion des élus** : M. le Maire remet un exemplaire du projet d'agglomération aux élus pour lecture pour étude lors du conseil municipal de novembre 2018. Les observations doivent être remontées à Fougères Agglomération avant le 17 novembre 2018. M. le Maire invite les membres du conseil municipal à assister à la réunion annuelle des élus municipaux organisée par Fougères Agglomération le samedi 17 novembre 2018 à 9 h 30 au centre culturel Juliette Drouet
- **DETR 2019** : M. le Maire informe les élus que la date de dépôt de limite des dossiers pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux année 2019 est fixée au 14 décembre 2018. Il présente les modifications de certaines règles. Après échanges, il est constaté qu'aucune opération 2019 est éligible. L'année 2019 sera plutôt réservées aux phases d'étude
- **Réforme de la gestion des listes électorales** : M. le Maire informe les élus sur les modalités de la réforme. Il précise qu'il convient de nommer un conseil municipal pour la commission. Il propose de désigner M. Henri CHERBONNEL. Les élus valident cette proposition
- **Elections européennes** : M. le Maire informe les élus que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019
- **Charte des maires et élus de France pour la citoyenneté européenne** : M. le Maire fait lecture aux élus de la charte rédigée par l'Association des Maires de France et la Maison de l'Europe. Les élus autorisent M. le Maire à signer cette charte qui confirme l'engagement de la commune dans diverses actions européennes (drapeau européen, sentier européen, école numérique, jumelage...)
- **Remise des prix du concours des maisons fleuries et accueil des nouveaux habitants et nouveau-nés fin 2017-2018** : la cérémonie est programmée le samedi 20 octobre à 11 h à la salle d'animation. Un bon d'achat et une plante sont remis aux récipiendaires du concours des maisons fleuries, un pain aux nouveaux habitants et un bon pour un pommier aux nouveau-nés
- **Téléthon** : M. le Maire rappelle qu'une réunion avec les associations est organisée le 18 octobre 2018. Des courges et des potirons, cultivés par M. Henri CHERBONNEL et M. Christian LAN, seront mis en vente au profit du téléthon. Les élus du Conseil Municipal des Jeunes seront sollicités. L'A GY L propose d'organiser une soirée zumba à la salle multi-activités de la Foucherais le vendredi 7 décembre 2018. Le projet se finalise, ainsi que celui d'une mise en place de navette gratuite par SURF. Les associations établiront le programme avec l'appui des élus municipaux
- **Invitation inauguration voie verte** : Vitré Communauté et Fougères Agglomération organise l'inauguration de la voie verte Vitré-Fougères le vendredi 12 octobre 2018 à 17 h au complexe du lac à Chatillon en Vendelais
- **Invitation inauguration parcours Ville – Forêt** : l'association Fougères Environnement organise l'inauguration du parcours Ville-Forêt le samedi 13 octobre 2018 à 11 h au centre social de Fougères
- **Dates des prochaines réunions** :
 - Repas du CCAS : le 11/10/2018 à 12 h
 - Bureau municipal : le 16/10/2018 à 20 h

- Réunion avec A G Y L : le 17/10/2018
 - Réunion des associations : le 18/10/2018 à 20 h à la salle d'animation
 - Remise des prix du concours des maisons fleuries, accueil des nouveaux habitants et des nouveau-nés : le 20/10/2018 à 11 h à la salle d'animation
 - Réunion La Source : le 22/10/2018 à 14 h
 - Réunion « cloches église » avec M. TALLEUX : le 22/10/2018 à 14 h 30
 - Commission finances : le 24/10/2018 à 20 h
 - Visite sur le terrain « sentier des croix » : le 27/10/2018
 - Bureau municipal : le 29/10/2018 à 20 h
 - Conseil Municipal : le 06/11/2018 à 20 h 30
 - Conseil d'Ecole : le 08/11/2018 à 18 h
 - Cérémonie du 11 novembre : le 10/11/2018
 - Bureau municipal : le 13/11/2018 à 20 h
 - Réunion des élus municipaux de Fougères Agglomération : le 17/11/2018 à 9 h 30
 - Classes 8 : le 17/11/2018
 - Braderie sur le verre des Amis des Verriers : le 01/12/2018 à la salle multi-activités
 - Téléthon : le 07 et 08/12/2018
 - Conseil Municipal : le 11/12/2018 à 20 h 30
 - Bureau Municipal : le 18/12/2018 à 20 h
- **Pâtis de la Barre** : Après interrogation par Mme Marie-Annick BLANCHET, M. le Maire informe les élus de l'avancée de l'étude de m'éclairage public et présente les coûts estimés. Il est évoqué que des terrains sur Fougères deviendraient constructibles. A suivre
 - **Conseil Municipal des Jeunes** : Sur proposition de M. Nicolas MARTINAIS, le Conseil Municipal des Jeunes se réunira le 26/10/2018 pour procéder au rangement du local sous la bibliothèque pour un possible aménagement d'un lieu de rencontre pour les jeunes
 - **Cérémonie du 11 novembre 2018** : M. le Maire informe les élus du déroulement de la matinée qui se déroulera le samedi 10 novembre 2018. Un travail avec les élèves de CM2 et Mme LE RENDU est organisé. La gerbe sera portée par M. Henri CHERBONNEL. Le vin d'honneur sera servi à la Forge. Un drapeau du centenaire 14/18 a été acheté. Une cocarde sera remise à chaque jeune
 - **CF2L** : M. le Maire fait le point sur le projet du terrain synthétique qui est envisagé sur La Chapelle Janson, des études sont en cours

La séance est close à 23 h 30.